



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Passage du permis de conduire dès 17ans

Question écrite n° 13216

Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le choix de baisser à 17 ans le passage du permis de conduire dès janvier 2024. En effet, M. le député relate que près de 77 % des Français sont opposés à cette mesure. De plus, cet abaissement crée diverses inquiétudes auprès des auto-écoles avec environ 120 000 nouveaux candidats attendus mais aussi une diminution certaine pour l'attrait des candidats à la conduite accompagnée. Il alerte M. le ministre sur cette mesure et demande s'il est possible d'établir un rapport permettant de s'assurer de la réelle utilité de cet abaissement de l'âge du passage du permis de conduire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13216

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10627

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)